

FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2000-190 du 11 avril 2000

portant rengagement des appelés de la classe 98/2
dans les Forces Armées Béninoises.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- Vu** la Loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;
- Vu** la Loi n°81-014 du 10 octobre 1981, portant statut général des personnels militaires des Forces Armées Béninoises et la Loi n°88-006 du 26 avril 1988, qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu** la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;
- Vu** le Décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret 97- 143 du 25 mars 1997 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- Vu** les nécessités de service.
- Sur** proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 mars 2000

.../...

DECRETE :

Article 1er.- Deux cents (200) appelés du contingent de la classe 98/2 sont rengagés pour une durée d'un (01) an pour compter du 1^{er} mai 2000.

Article 2.- Les appelés de la classe 98/2, déclarés déserteurs ou ayant fait l'objet de sanctions disciplinaires ainsi que ceux qui sont déclarés médicalement inaptes ne seront pas rengagés à l'expiration de leur durée légale.

Article 2.- Le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret qui sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 11 Avril 2000

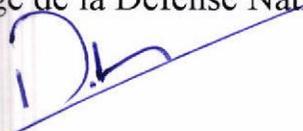
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,


Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre délégué auprès du
Président de la République,
chargé de la Défense Nationale,


Pierre OSHO.-

Le Ministre des Finances,
et de l'Economie,


Abdoulaye BIO-TCHANE .-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MDN 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UNB-ENA-FASJEP 3 01 JO I.